Prestation de broyage de végétaux à domicile

Communauté de communes du Thouarsais

Auteur :

4 rue de la Trémoïlle
BP 160
79104 Thouars
Voir le site internet
Fanny Garrone
fanny.garrone@thouars-communaute.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Les déchets verts représentent une part très importante des apports en déchèteries. Ils sont redirigés vers une plateforme de compostage. Mais dans l'idéal et dans un souci de réduction des déchets ménagers, il était souhaitable qu'ils restent au domicile des particuliers. Plusieurs possibilités ont été évoquées, dont le compostage. Mais cette technique ne s'applique pas aux branchages, d'autant plus si les particuliers ne disposent pas de broyeur pour en faire des copeaux incorporables dans le composteur. Une solution a donc du être trouvée pour y remédier.

Entre octobre et décembre 2013, le Syndicat du Pays Thouarsais a proposé aux particuliers du territoire (4 communautés de communes) la possibilité de broyer leurs végétaux à leur domicile.

En mai, un marché public a été lancé afin de recruter le professionnel paysagiste chargé du broyage. Le professionnel retenu a été sensibilisé à la réduction des déchets, disposait d'un stock de flyers explicatifs de la démarche et connaissait le discours général du Syndicat.

Pour chaque demande de broyage, le Syndicat a pris à sa charge 50% du coût total de la prestation, pour un volume limité à 10 m3 par prestation et dans la limite d'une enveloppe annuelle globale de 2 000€. Ces déchets broyés ont vocation à rester sur site pour un paillage en pied de massifs ou une utilisation dans le composteur. Le particulier intéressé était invité à contacter directement le professionnel paysagiste et à décider ensemble du rendez-vous. Ensemble, ils évaluaient la quantité à broyer, le type de végétal et son utilisation future. Après le premier contact téléphonique, le prestataire se rendait au domicile du particulier suivant le rdv pris et au-delà du broyage, lui prodiguait conseils et astuces pour utiliser au mieux son broyat (paillage, compostage...). Cette prestation aidée n'était valable que si le broyat restait au domicile du particulier.

A la fin de la prestation, le professionnel remettait la facture au particulier tenant compte des 50% d'aides du Syndicat. Cette aide était clairement mentionnée sur la facture. Le prestataire envoyait ensuite la double de la facture aux services comptable du Syndicat afin qu'ils lui règlent la différence.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

La prestation de broyage de végétaux à domicile présente les objectifs suivants :

- Diminuer les apports de végétaux en déchèteries
- Proposer de nouvelles techniques de jardinage écologique et favoriser un compostage de bonne qualité
- Diminuer les coûts de traitement et de transport supportés par la collectivité

Résultats quantitatifs

L'enveloppe annuelle attribuée à cette opération était de 2 000 €. Elle comprenait le coût de la prestation et les frais de déplacement du prestataire.

Pour 1h de broyage, la prestation est facturée 53,50 € TTC + 0,96 € TTC du kilomètre.

Entre octobre et décembre, le prestataire a effectué 10 prestations et broyé 76 m3 de végétaux.

L'enveloppe financière a été utilisée à 36%.

Les résultats semblent faibles mais la prestation n'ayant démarré qu'en octobre, une bonne partie de l'année n'est pas prise en compte.

Résultats qualitatifs

A terme, il est souhaité un changement de comportement de la part des particuliers et que le service proposé soit victime de son succès.

MISE EN OEUVRE

Planning

Juillet 2012 : Première évocation des différents scénarii

Janvier 2013 : Choix d'un scénario : la prestation de broyage de végétaux à domicile

Mai 2013 : Appel d'offre

Septembre 2013 : Rencontre et sensibilisation du prestataire à la réduction des déchets

Octobre 2013: Premières prestations de broyage

Janvier 2014 : Bilan de l'opération

Moyens humains

1 coordinateur de projet (env 0,05 ETP)

1 animateur jardinage écologique pour la phase de réflexions sur le broyage et un temps de formation / prise de contact avec le professionnel (20 heures)

1 comptable pour la gestion des factures

Moyens financiers

Une enveloppe globale annuelle de 2 000 € pour les prestations de broyage

160 € d'impression interne de 1000 flyers explicatifs de la démarche

344 € pour 15 jours de campagne publicitaire sur les panneaux lumineux de la ville principale

Moyens techniques

Les flyers explicatifs de la démarche

Partenaires mobilisés

Associations locales de jardinage

Les communes (relais d'informations) et leurs agents espaces verts

Les commerçants (dépôts de flyers)

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Cette action existe sur bien d'autres territoires et est facilement reproductible.

Difficultés rencontrées

Pas d'originalité particulière.

Recommandations éventuelles

Certains nous ont demandé comment nous faisions pour surveiller que le prestataire effectuait du broyage et non de la taille ou tous autres travaux de jardinage. Il était prévu des visites inopinées dans le cahier des charges mais c'est avant tout la confiance qui a primé.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | BROYEUR | MENAGE | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Janvier 2017

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Cécile FORGEOT

cecile.forgeot@ademe.fr

Direction régionale Nouvelle Aquitaine